

## VIE DE L'ACADÉMIE

### CONFÉRENCE INVITÉE

### Médias et opinion

François d'ORCIVAL \*

Monsieur le président, Monsieur le secrétaire perpétuel, Mes chers confrères, mesdames, messieurs,

Permettez-moi d'abord de remercier votre président de sa si aimable invitation et de vous dire combien j'en suis honoré. C'est le journaliste que vous avez souhaité interroger à propos de cet éternel débat qui a lieu entre ce que nous appelons aujourd'hui les médias, que l'on appelait hier la presse, et l'opinion publique. Les médias n'existeraient pas sans l'opinion, et celle-ci vient s'alimenter à leur source dans un perpétuel échange — qui ne manque ni de franchise ni de sévérité !

C'est ce débat que je vais tenter d'éclairer. Vous allez voir qu'il n'est pas nouveau...

Nos confrères du journal *Le Monde* ont édité l'été dernier une série de DVD consacrés à des films, la plupart américains, sur les journalistes portés à l'écran. Le premier film de cette série était intitulé « Front Page » en anglais et « Spéciale Première » en français ; il a été tourné en 1974 par Billy Wilder, qui lui-même connaissait bien les journaux pour avoir été journaliste à ses débuts, à Vienne. Le scénario de ce film se déroule durant les années trente dans la salle de presse d'un tribunal américain à la veille d'une exécution capitale. Là n'est pas mon propos, je veux seulement extraire quelques répliques de ce film pour illustrer la sévérité, pour ne pas dire la brutalité, du jugement porté sur les journalistes au pays où la démocratie vit au rythme de la presse comme dans aucun autre pays au monde.

Ainsi, à une jeune femme qui s'est mise en tête d'épouser un de ses reporters, le rédacteur en chef du journal lance : « Épousez un fossoyeur, un arnaqueur, un pickpocket, si vous voulez, mais un journaliste, jamais ! ».

---

\* Journaliste et Membre de l'Académie des sciences morales et politiques

Un autre personnage s'adresse aux chroniqueurs judiciaires en leur disant : « Vous faites de l'esprit, messieurs de la presse ! Bande d'escrocs, vous n'êtes que des voyeurs patentés ! Et le lendemain de sa parution, votre prose enveloppera du poisson... »

Voici maintenant un autre procès, français celui-là : « Le journal au lieu d'être un sacerdoce est devenu un moyen pour les partis ; de moyen il s'est fait commerce ; et comme tous les commerces, il est sans foi ni loi. Tout journal est une boutique où l'on vend au public des paroles de la couleur dont il les veut. S'il existait un journal des bossus, il prouverait soir et matin la beauté, la bonté, la nécessité des bossus. Un journal n'est plus fait pour éclairer, mais pour flatter les opinions. Ainsi tous les journaux seront dans un temps donnés lâches, hypocrites, infâmes, menteurs, assassins ; ils tueront les idées, les systèmes, les hommes, et fleuriront par cela même... »

Cela date de 1837, et c'est signé Balzac dans le deuxième livre des *Illusions perdues*.

Voulez-vous plus récent ? Voici : « Le journaliste moyen qui vous a posé une question n'écoute pas votre réponse ; il écoute son préjugé. Il écrira nécessairement autre chose que ce que vous avez dit. Quoique pas totalement autre chose : il ne veut pas être démenti. Il ajoutera un adjectif destiné à vous brouiller avec votre employeur ou vos amis, le commentera d'un adjectif pernicieux par vengeance d'avoir à recueillir vos paroles et donc implicitement de concéder que c'est vous l'intéressant. J'ai rencontré des généraux, des assureurs, des musiciens de l'opéra, des garagistes, jamais je n'ai vu comme chez les journalistes cette plainte éternelle et ce dénigrement infini ».

Cette citation est extraite du *Dictionnaire égoïste* de l'écrivain Charles Dantzig.

Ainsi le réalisateur de cinéma américain, le géant de la littérature française, le romancier contemporain font au journalisme et aux journalistes le même procès, quelle que soit l'époque. Depuis vingt-sept ans, le quotidien *La Croix* publie chaque année un sondage comportant les mêmes questions posées par l'institut TNS Sofrès ; il s'agit du baromètre de la confiance des Français en leurs médias.

Voici la question : « Croyez-vous que les journalistes sont indépendants, c'est-à-dire qu'ils résistent : 1. aux pressions des partis politiques et du pouvoir, 2. aux pressions de l'argent ? » La réponse est identique cette année à celle d'il y a quatre ans : non, disent 66 % des personnes interrogées, ils ne sont pas indépendants des pressions politiques ; non, ils ne sont pas indépendants des pressions de l'argent, disent 60 % des Français.

En un mot, les journalistes n'ont pas bonne presse ! Dans l'échelle de la confiance à divers métiers, depuis les sapeurs-pompiers ou les médecins jusqu'aux avocats et notaires, ils arrivent bons derniers avec les notaires véreux et les avocats marrons. Un sondage réalisé par l'institut Ipsos au mois de janvier 2014 révélait que 23 % seulement des Français avaient confiance dans les médias — le même chiffre que pour les députés.

Cherchons une explication.

Cette profession compte 36 800 personnes, détentrices d'une carte de presse, et parmi elles 19 800 hommes et 17 000 femmes. Ces porteurs d'une carte de presse sont journalistes professionnels au sens de la loi du 29 mars 1935, dès lors qu'ils sont salariés d'une entreprise de presse. Ces 36 800 journalistes se répartissent dans le rapport de deux tiers, un tiers : 27 000 travaillant dans la presse écrite et 9 800 dans la presse audiovisuelle et les sites Internet. Chaque année, de 1 500 à 1 700 cartes nouvelles sont attribuées à de nouveaux journalistes — parmi eux, moins de 300 (286 en 2013) sont des diplômés des 14 écoles de journalisme reconnues par la profession. Soit environ un sur cinq. D'où viennent les autres ? En général de filières universitaires variées, et notamment des sciences politiques, du droit, des études littéraires, ou de l'enseignement.

Si l'on retient maintenant les publications de presse écrite qui emploient le plus grand nombre de ces journalistes, on trouvera quelque 3 500 titres de toutes périodicités distribués par la Poste et deux réseaux de messagerie à destination des marchands de journaux. Parmi ces titres, la presse magazine occupe naturellement la première place.

En fait, ce sont de l'ordre de 300 titres qui sont classés, par une commission prévue par la loi, comme « publications d'information générale et politique ». Pluralisme reconnu par la Constitution, dont l'article 34 précise que « la loi fixe les règles concernant les droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques ; la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias ».

C'est à ce titre que les 300 publications d'information générale et politique bénéficient de tarifs postaux préférentiels et de certaines aides. Quels sont ces titres ? Les 8 quotidiens nationaux, 66 quotidiens régionaux et départementaux, les 190 hebdomadaires régionaux, et une trentaine de magazines d'actualité et d'opinion.

C'est évidemment sur ces médias-là que se concentre notre débat. S'il y a critique du journalisme, elle concerne ceux qui travaillent dans ces publications ou dans les chaînes de radio et de télévision. Les sites Internet en sont les véritables amplificateurs. Sans oublier cette source principale que reste l'agence France Presse (je classe évidemment à part les innombrables non journalistes de blogs, la « blogosphère » — qu'on appelle aussi la « blagosphère »).

Au total, nous parlons ici de un à deux milliers de journalistes — sur 37 000. Et parmi eux, combien donnent le ton du métier ? Quarante, cinquante ? Guère plus.

Ce sont les éditorialistes, les présentateurs des journaux de radio et des chaînes toute info de la télévision, et quelques grands reporters. Tous sont des metteurs en scène de l'information. Ils le font avec leur savoir faire, leur culture, leur talent, et naturellement leurs préjugés. Ils ne se cachent pas de pratiquer du journalisme d'opinion, et le font d'autant plus volontiers, et honnêtement, qu'il s'agit de faire vivre la démocratie — à travers l'affrontement des points de vue.

Distinguons entre honnêteté et objectivité.

L'objectivité, dont on parle tant, n'est qu'une apparence. Même un appareil de photographie n'est pas objectif. On parlera d'ailleurs d'optique, d'angle de vue, pour définir la ligne éditoriale du média — quel que soit le support, papier ou écran, et la manière de voir de l'article.

Françoise Giroud, la grande journaliste qui fut à la création de *L'Express*, disait : « La première question à laquelle il faut répondre quand on crée un journal est la suivante : Qui parle à qui ? » Quelle rédaction pour quel public ? Pas de média sans public. Et devant le public, tout journaliste est à la fois libre et responsable. Libre, il l'est de sa plume, sous la réserve de son adhésion à la ligne éditoriale du titre dont il est le salarié, puisqu'il dépend d'une hiérarchie ; responsable, il l'est aussi puisqu'il peut avoir à répondre de ses affirmations devant les tribunaux.

Cette liberté et cette responsabilité sont reconnues dans une disposition particulière de la convention collective des journalistes que l'on désigne sous le vocable de « clause de conscience » ou « clause de cession » : le journaliste peut, en cas de changement d'orientation, de nature, ou de propriétaire de la publication, faire valoir ses droits, en demandant la rupture de son contrat de travail accompagnée des indemnités correspondant à ses années de collaboration.

Cette clause particulière ne peut s'expliquer autrement que par un état de fait de la profession: les journalistes ne sont pas interchangeables ; on ne passe pas comme ça de *L'Humanité* au *Figaro*.

Quant à la responsabilité pénale, elle trouve son origine dans l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui dit que « tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement » « sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la loi ». Et dans ce domaine, la jurisprudence des tribunaux est volumineuse. Liberté, donc, « *sauf à répondre...* »

Cette liberté peut-elle, doit-elle, s'accorder avec une éthique, une déontologie ? Certes, mais comment ? La profession est traversée de débats à ce sujet. Plusieurs syndicats de journalistes, la plupart des sociétés de rédacteurs sont favorables à la création d'autorités, voire de conseils de presse. Il existe déjà des codes et des chartes propres aux organisations professionnelles, comme aux rédactions. Mais, d'une manière générale, les éditeurs sont, dans leur très grande majorité, hostiles à l'instauration d'un « ordre », d'une « haute autorité indépendante », voire d'« observatoires », à la différence de ce qui se pratique dans de nombreuses professions — la vôtre en particulier.

Pour quelle raison ? Nous pratiquons un métier d'opinion. Toute opinion qui appuie une information, et lui donne un sens, peut toujours être discutée, par le public, par les politiques, les autres médias, mais quel journaliste, éditorialiste, chroniqueur, accepterait d'être soumis au jugement ou même à la sanction d'un journaliste d'une opinion opposée ? Au nom de quelle légitimité ?

Institution à part, le conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) intervient déjà fréquemment dans les nominations, les choix, la programmation des chaînes de radio et de télévision, aussi bien publiques que privées. La presse écrite se félicite d'échapper à ce genre de tutelle.

Elle estime en revanche que c'est au tribunal de trancher quand il y a diffamation (c'est la principale source des procès de presse), ou diffusion volontaire d'une fausse nouvelle (ce qui est toujours difficile à prouver). La cour européenne des droits de l'homme est à son tour de plus en plus sollicitée au sujet des poursuites engagées contre la presse.

Elle juge que celles-ci n'ont pas lieu d'être quand l'information publiée est liée à un débat d'intérêt général ; quand la notoriété de la personne visée est évidente ; quand le mode d'obtention des informations qui la concerne n'est pas d'ordre privé ; elle se demande si la gravité de la sanction est proportionnée aux éventuelles répercussions de l'information publiée.

Cela dit, lorsque l'on pratique le journalisme d'opinion et le commentaire politique, il est évident que l'on exerce une influence sur le public : ne cherche-t-on pas à modifier sa perception des choses, à provoquer sa réaction, son émotion ? Nous voici dans la démocratie d'opinion.

Tout éditorialiste a en tête un des grands polémistes qui ont électrisé nos opinions publiques depuis deux siècles de Rivarol à Benjamin Constant, du pamphlétaire Paul-Louis Courier à Victor Hugo, de Clémenceau et Zola à Jaurès et Blum ou Tardieu, de Sartre à Raymond Aron. Tous ont été publiés par des journaux d'une rare vivacité de ton par rapport à nos batailles actuelles. L'affaire Dreyfus aurait-elle éclaté sans Zola et *L'Aurore* ? L'affaire Stavisky sans la presse de droite ? Les scandales immobiliers sans *Le Canard enchaîné* ?

Fort bien, direz-vous, mais cela n'explique pas que la presse soit, de nos jours, à ce point dominée par la pensée de gauche. Elle ne l'a pas toujours été. Elle a même été emportée, au beau milieu de nos pires crises politiques et morales, par de terribles tempêtes, porteuses de guerres civiles et de révolutions — je pense notamment aux années sombres de la Collaboration.

Durant les années soixante, le général de Gaulle disait déjà : « La presse écrite est contre moi, mais la télévision est à moi ». À l'époque, il n'y avait qu'une, voire deux, chaîne de télévision. La vraie rupture entre les médias et le pouvoir est intervenue en 1968. Ces événements ont ébranlé la société française ; ils ont aussi secoué toute une profession, qui s'est fracturée entre légitimistes et rebelles à l'égard des pouvoirs.

Le grand journal intellectuel de ce mouvement, *Le Monde* (que le Général appelait « L'immonde »), voit au printemps 1968 basculer avec lui le monde des universités, de l'enseignement, de l'édition, provoquant l'inflammation générale des idées. Or les directeurs, rédacteurs en chef, chefs de service du journal sont tous imprégnés par une philosophie, une vision du monde, ancrées à gauche et hostiles au gaullisme.

Cette orientation va s'amplifier avec l'arrivée de la gauche au pouvoir au printemps de 1981. On a oublié le tourbillon intellectuel que cela fut, les règlements de compte qui eurent lieu, les arrivées et les départs dans les grands médias. On eut droit à une nouvelle version de la bataille des légitimistes et des rebelles de mai 1968, mais à l'envers — les rebelles d'hier devenant les légitimistes proches d'un nouveau pouvoir, enfin porteur de leurs idées. Cela gagna les écoles et les universités. En quelques années, se développa dans les médias le mouvement de la « pensée unique », le conformisme du « politiquement correct ». On assista à la cristallisation de ce qui était déjà dans les esprits, d'une presse d'intellectuels, de professeurs, de sociologues, et aussi dans certains cas, de militants d'une cause politique.

À cette « coloration » politique des emballements médiatiques, qui surgissent en toutes occasions, va s'ajouter une double transformation technique du métier.

En premier lieu, l'informatique et la numérisation font disparaître les métiers intermédiaires qui s'interposaient entre le rédacteur et la page bonne à imprimer : les secrétaires de rédaction qui révisaient la copie, arrêtaient non seulement les fautes d'orthographe mais aussi les erreurs de toutes sortes qui peuvent émailler un texte brut, sont remplacés par des logiciels de correction automatique. Le temps de la réflexion et de la vérification se réduit à peu de choses.

Le rédacteur met lui-même son article en page, et trop souvent sans relecture préalable. La qualité en souffre, le conformisme y gagne. Conformisme qui tend lui-même à se répandre parmi les écoles de journalisme.

Le journaliste se trouve alors placé dans la position de l'analyste financier qui, de peur de se tromper ou d'être d'un avis divergent de celui des autres, préfère se ranger, sans prendre de risque, à l'avis majoritaire. Dans notre cas, l'avis majoritaire c'est la mode intellectuelle de gauche. C'est pourtant dans la différence que se trouve la clé du succès auprès du public.

L'effet moutonnier devient spectaculaire lors d'un emballement médiatique créé par la deuxième innovation technique que j'indiquais, l'apparition des chaînes permanentes d'information. Celles-ci sont galvanisées par l'anecdote, le détail, l'échange des phrases saisies à la volée ; elles font rebondir à leur rythme accéléré l'actualité politique ou sociétale. Elles imposent leurs choix et leur hiérarchie de l'information.

D'où ces sortes de tempêtes que l'on observe fréquemment, ces « grêles médiatiques », pour reprendre le mot d'un « expert en communication » comme Joseph Daniel, ancien membre du CSA. Ce type de mouvement soudain obéit à une règle définie par le journaliste Jean-François Kahn, le créateur de l'*Évènement* du *Jeudi* puis de *Marianne*, bon connaisseur de ce qu'il dénonçait : il l'a appelé le système des « trois L ».

Prenons le cas d'une personnalité mise en cause dans une affaire qui fait scandale. Elle est aussitôt non seulement citée et accusée mais « lynchée ». C'est le premier de nos trois « L ». Les journalistes moutonniers « lynchent » tous en même temps. Lorsque ce mouvement s'épuise, faute d'informations nouvelles, les mêmes

changent d'attitude et vont « lécher », deuxième « L », celui ou ceux qu'ils ont condamnés quelques temps plus tôt. On adore ce que l'on a détesté. Vient plus tard le troisième temps, le troisième « L » : on « lâche ». L'information disparaît des écrans.

Mais là où l'on aura vu cinq mille articles sur une affaire traitée à charge, celle-ci ne reviendra, lors du jugement, et notamment s'il y a non-lieu, que sous la forme de quelques lignes en pages intérieures. Bien des responsables politiques ont fait l'expérience de cette lamentable asymétrie.

Il y a, c'est vrai, des mots qui tuent. Notre profession a récemment connu son désastre, comme les magistrats ont connu le leur avec l'affaire d'Outreau. Ce fut, pour nous, l'affaire Baudis. Et si le président de la République a tenu à rendre à Dominique Baudis, lors de son décès d'un cancer au mois d'avril 2014, un hommage national, cette décision n'était pas étrangère à l'ignominieux procès médiatique dont l'ancien maire de Toulouse devenu défenseur des droits fut la victime onze ans plus tôt.

Dominique Baudis était président du CSA lorsqu'éclata cette lamentable affaire en avril 2003. Ce fut au détour d'une procédure judiciaire qui concernait un tueur en série toulousain dénommé Alègre, accusé par deux prostituées et un travesti. Pour donner du retentissement à leurs accusations, les prostituées dénoncèrent des « personnalités toulousaines » comme complices de viols collectifs et autres sévices pratiqués en présence du tueur en question. Parmi les personnalités en cause surgit le nom de l'ancien maire de Toulouse. Et la presse locale s'enflamma : elle tenait son « affaire d'État ».

Pour en arriver là, il avait fallu la complicité entre un enquêteur, adjudant de gendarmerie, un procureur, et un reporter du quotidien local sûr de « tenir » son « scoop ». Mais pour que cela devînt un scandale national, il fallut aussi qu'à Paris le quotidien du soir de référence, un reportage d'une chaîne de télévision publique et le pseudo-journal du chroniqueur d'une chaîne cryptée apportent leur crédit aux allégations toulousaines. Ainsi se referma sur Dominique Baudis ce que l'un des médias protagonistes de l'affaire devait appeler, à l'heure du remords, un « piège diabolique ».

Les dénonciations frappèrent durant trois mois. Puis on apprit que les prostituées avaient été payées par les enquêteurs de la presse pour obtenir leurs confidences et elles avouèrent bientôt qu'elles avaient tout inventé.

Nous étions alors à l'été 2003. Le non-lieu général concernant Dominique Baudis et les « personnalités toulousaines » soi-disant impliquées fut prononcé en juillet 2005 — c'est-à-dire deux ans plus tard. Et la condamnation des prostituées pour dénonciation calomnieuse n'intervint que le 29 mars 2009 — six ans après.

Si Dominique Baudis avait dû attendre la décision de justice pour recouvrer son honneur sali par autant d'infamies, il aurait dû patienter entre deux et six ans !

Oui, les mots peuvent tuer ; oui, les curées médiatiques existent. Mais par qui furent dénoncés les faux témoignages et les mystifications du dossier, par qui furent démontés les délires de cette affaire ? Par des journalistes. Ceux-là n'attendirent pas deux ans. Ils le firent sur le champ, dans le *Nouvel Observateur*, le *Canard enchaîné*, et quelques autres journaux, dont le mien. Et le scandale fut éteint.

La presse, monsieur le président et chers confrères, est bien à l'image de la langue d'Ésope ; elle peut céder au pire ; elle peut aussi offrir le meilleur.

Je vous remercie.